

DOSSIER D'INSCRIPTION EN CLASSE DE PREMIERE

- Première inscription*
 Doublement

| | |
|--|---|
| <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance : / /</p> <p>N° portable de l'élève :</p> <p>Mail de l'élève* :</p> | <p>CLASSE D'AFFECTATION</p> <p>.....</p> <p><i>Réservé à l'administration Ne pas remplir</i></p> |
|--|---|

***cette adresse doit impérativement être valide et consultable – à usage pédagogique.**

1. AU MOMENT DE L'INSCRIPTION : PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Dossier d'inscription** dûment complété et signé par le responsable légal et l'élève avec signature au dos du texte relatif à la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**.

REMARQUE : Prévoir 2 photos d'identité récentes (à la restitution des manuels) en précisant le nom et prénom de l'élève au dos de celle-ci pour la fiche secrétariat + Carte lycéen « ALISE » (carte pour restauration/accès lycée et CDI pour les nouveaux élèves).

- FICHE DE SECRETARIAT** (Modifications à faire en rouge).
Important : veuillez respecter le code « Profession ou catégorie socioprofessionnelle » (voir doc. Ressource au verso)
- Fiche d'urgence à l'attention des parents** dûment complétée et signée
- Elèves boursiers** : la notification de droit ouvert à la bourse et un RIB (pour nouveaux boursiers)
- RIB du responsable légal qui paie les frais de scolarité**
- Inscription au service de restauration** :
- Attestation restauration scolaire « EquiTables » (à télécharger sur le site : www.caf.fr ou le site : www.iledefrance.fr/equitables – voir notice jointe) pour le calcul du Quotient familial.
 - Paiement bancaire en ligne via site du lycée ou Chèque de 50 euros à l'ordre de **ELRES** pour créditer le compte au 01/09
 - Règlement intérieur du service restauration (verso) signé.
- Répondre à la question : Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et votre courriel aux associations de parents d'élèves du lycée ? (O ou N) : _____**

2. Pour les non scolarisés au lycée de Villaroy en 2022-2023

- EXEAT** original (certificat de fin de scolarité) remis par le l'établissement précédent.
- Copie du livret de famille et de la carte d'identité,**
- Si parents divorcés** : 1 copie des pages du jugement de divorce
- Copies des bulletins trimestriels ou semestriels** de l'année scolaire écoulée.

3. Pour les scolarisés au lycée de Villaroy en 2022-2023

Les élèves et familles veilleront à rapporter TOUS les manuels scolaires de l'année scolaire précédente.

IMPORTANT : en cours d'année, si modifications de coordonnées personnelles, prière de mettre à jour sur le site <https://teleservices.ac-versailles.fr>

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

FICHE D'OPTIONS CLASSE DE PREMIERE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

NOM DE L'ELEVE : PRENOM :

| Classe | Langues <u>obligatoires</u> | | 1 Option <u>facultative</u> au choix (1) | Option supplémentaire au choix (1) |
|---------------------------------|---|--|---|---|
| 1^{ère} Générale | <input type="checkbox"/> ANGLAIS LVA | <input type="checkbox"/> Allemand LVB OU <input type="checkbox"/> Espagnol LVB | <input type="checkbox"/> Arabe LVC (2h) <input type="checkbox"/> EPS (3h) si option suivie en 2nde <input type="checkbox"/> EURO Espagnol – DNL EPS (2h) (1h) | <input type="checkbox"/> LCA – Latin (2h) Non compatible avec LVC arabe |

| Classe | Choix obligatoire de trois enseignements de spécialité | |
|---------------------------------|---|--|
| 1^{ère} Générale | <input type="checkbox"/> Mathématiques <input type="checkbox"/> Physique-chimie <input type="checkbox"/> SVT (science de la vie et de la terre) <input type="checkbox"/> SI (sciences de l'ingénieur) <input type="checkbox"/> NSI (numérique et sciences Informatiques) | <input type="checkbox"/> SES (sciences économiques et sociales) <input type="checkbox"/> HGGSP (histoire géographie, géopolitique et sciences politiques) <input type="checkbox"/> AMC Anglais Monde Contemporain (langues, littératures et cultures étrangères) <input type="checkbox"/> HLP (humanités, littérature et philosophie) |

| Classe | Langues <u>obligatoires</u> | Remarque | Options <u>facultatives</u> 1 seule au choix (1) |
|------------------------------|--|---|--|
| 1^{ère} STI2D | ANGLAIS LVA <input type="checkbox"/> Allemand LVB OU <input type="checkbox"/> Espagnol LVB | Le choix de la spécialité STI2D s'effectuera en fin d'année scolaire pour l'entrée en terminale | <input type="checkbox"/> EPS (3h) si option suivie en 2nde <input type="checkbox"/> EURO Espagnol – DNL EPS (3h) <input type="checkbox"/> Arabe LVC (2h) |

| Classe | Langues <u>obligatoires</u> | | 1 enseignement ETLV obligatoire (2) | |
|-----------------------------|--------------------------------------|--|---|--|
| 1^{ère} STMG | <input type="checkbox"/> ANGLAIS LVA | <input type="checkbox"/> ALLEMAND LVB OU <input type="checkbox"/> ESPAGNOL LVB | <input type="checkbox"/> ETLV Anglais <input type="checkbox"/> ETLV Espagnol (Sous réserve d'un effectif suffisant) | <input type="checkbox"/> EPS si option suivie en 2nde <input type="checkbox"/> EURO Espagnol – DNL EPS <input type="checkbox"/> Arabe LVC (2h) |

(1) Option mise en place sous réserve d'un effectif suffisant.

Le choix d'une option facultative ou d'une spécialité engage l'élève pour la totalité de l'année scolaire.

N.B : L'inscription dans l'établissement vaut engagement à respecter le règlement intérieur en vigueur.

| | |
|--------------------------------|----------------------|
| SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL | SIGNATURE DE L'ELEVE |
|--------------------------------|----------------------|

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES

Textes de référence

- Loi n° 78-17 modifiée du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Délibération n° 2015-433 du 10 décembre 2015 (NS-058).
- Arrêté 20 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré, modifié en janvier 2017.
- Arrêté du 22 septembre 1995 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : établissement, académique, administration centrale.
- Textes du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données - règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 en vigueur à partir du 25 mai 2018).

Est concernée toute information liée aux traitements automatisés d'informations nominatives relatifs à la gestion administrative, comptable et pédagogique du lycée, ainsi qu'à l'Espace Numérique de travail (ENT) :

Certaines données à caractère personnel correspondant à l'identité de l'élève (nom, date de naissance, photos/vidéos...), à sa scolarité (classe, options, langues, notes...), à des règlements financiers (sorties/voyages, restauration, bourses ...), à ses responsables légaux (adresses...) sont collectées au sein de l'établissement et traitées dans différents fichiers :

- Base élèves « SIECLE », Téléservices et des autres logiciels nationaux utilisés par tous les établissements scolaires ;
- logiciel PRONOTE (notes, suivi des présences, cahier de textes...) ;
- Espace Numérique de Travail (ENT) du lycée donnant un accès sécurisé à un bouquet de services numériques.

Celles-ci font l'objet d'une déclaration à la CNIL qui garantit que les données ne seront utilisées que dans le cadre du bon fonctionnement de l'établissement et de la communication avec les familles, et ne seront jamais transmises à l'extérieur.

Conformément à la **Loi n°78-17 du 6 janvier 1978**, et du **RGPD (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016)** toute demande d'information concernant l'utilisation et la conservation de ces données, ainsi que toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition peuvent être adressées au chef d'établissement directement (lettre à déposer ou à envoyer au secrétariat de l'établissement) ou par courrier électronique (0781949v@ac-versailles.fr)

NOM : Niveau Classe : 2nd : 1^{ère} : Term :

Prénom :

Vu et pris connaissance, le :

Signature des responsables légaux :

RENTREE SCOLAIRE 2023

A partir du Lundi 04 septembre selon planning transmis ultérieurement